



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Chomeurs

Question écrite n° 47201

Texte de la question

M. Marc Le Fur appelle l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur le problème du remboursement des frais de transport par les Assedic pour les chomeurs qui effectuent des stages. Il constate que, au titre des AFR, les Assedic attribuent des indemnités de transport à un taux de 2,84 par jour. Il s'agit en l'occurrence de chomeurs qui font parfois beaucoup de kilomètres (plus de 100 kilomètres aller retour) pour se rendre sur le lieu de stage. Aussi, il ne comprend pas le caractère dérisoire du taux de cette allocation. Il vaudrait mieux ne rien attribuer. Ce taux tient de la provocation à l'égard de ses bénéficiaires, chomeurs qui paient ces déplacements sur leurs allocations chômage. Il lui demande de bien vouloir lui donner son avis sur le sujet qu'il vient de lui soumettre, et de lui indiquer les dispositions qu'il envisage de prendre afin que le remboursement des frais engagés pour ce type de stage soit amélioré.

Données clés

Auteur : [M. Le Fur Marc](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47201

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 janvier 1997, page 203